

commun des mortels. C'est d'ailleurs ce qui fait que l'homme de la rue se désintéresse de se qui se passe, qu'il en conçoit de l'impatience. Sans doute peut-il comprendre les grandes données du problème, mais on doit, sans doute, laisser ces subtilités aux spécialistes. C'est pourquoi la masse des citoyens doit-elle s'en remettre à ces interprètes de l'opinion publique que sont les rédacteurs des journaux ou les ministres de la Couronne.

En écoutant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il m'a semblé que son discours manquait un peu du sens des réalités. Il a dit,—ce qui est vrai,—que le monde libre est en grand danger, et je demande à l'honorable préopinant de le noter. Si les mots ont un sens, ils signifient que nous devrions presque mourir de peur. Le monde libre court le plus grand danger que nous puissions imaginer; rien ne saurait l'emporter sur un danger de cette nature. Depuis combien de temps cette situation existe-t-elle? Combien de temps les États membres des Nations Unies ont-ils mis à déterminer comment il faudrait désigner la conduite des Chinois? Faisons la comparaison avec le temps qu'on a mis à trouver le qualificatif à appliquer à la conduite de la Corée du Nord. Nous nous rappelons tous qu'au cours de la session spéciale on nous a remis un Livre blanc intitulé *Le Canada et la crise coréenne*. La Chambre voudra bien me permettre de citer un passage de cette publication que je tire de la page 7.

... lorsque, le 25 juin, le Gouvernement des États-Unis fit savoir au Secrétaire général des Nations Unies qu'il jugeait que l'attaque déclenchée par les forces nord-coréennes contre la République de Corée constituait "une rupture de la paix et un acte d'agression" et qu'il demandait instamment la convocation d'une réunion immédiate du Conseil de sécurité, c'était la structure tout entière et le but même des Nations Unies qui étaient mis à l'épreuve.

On convoquait une réunion le jour même. Avant la fin du jour, on avait déclaré que la Corée du Nord était un agresseur; et on adressait immédiatement une demande d'aide aux États membres des Nations Unies. Comme les États-Unis étaient le seul pays qui avait des troupes prêtes à repousser cette attaque de la Corée du Nord, le gouvernement des États-Unis y envoya ses troupes aussitôt.

Par ailleurs, combien de temps a-t-on mis à décider que la Chine était un agresseur? On nous a dit que cette mesure de la part des Nations Unies était quelque chose de nouveau, d'historique, quelque chose dont nous devrions tous nous rappeler; que le monde inaugurerait une nouvelle ère. Plus d'une fois les ministres à la Chambre et des représentants d'autres pays nous ont dit qu'il s'agissait d'une action de police. Ayant été magistrat pendant

quelques années, je sais ce qu'on entend par une action de police. On voudra bien me permettre d'établir le contraste entre la procédure ordinaire suivie dans le cas d'une intervention de la police et celle qu'on a suivie à l'égard de la Corée et de la Chine. Quand un citoyen est assailli dans la rue, que fait-il? Il crie au secours. Si un policier se trouve à une couple de rues de là, on lui dit: "Vous feriez bien de vous rendre là-bas; quelqu'un a été attaqué". L'agent s'y rend au plus vite. Ou bien quelqu'un téléphone au poste de police, d'où l'on dépêche le panier à salade,—comme on dit chez nous,— la voiture cellulaire, pour arrêter l'assaillant si possible. En d'autres termes, la police entre en scène aussitôt que possible. Qu'est-il arrivé en Corée? On fit savoir que le territoire sud-coréen était envahi, que les Coréens du Nord avaient attaqué un pays sans défense, qui ne s'attendait pas à pareille attaque. L'ONU fut le magistrat auquel on s'adressa et qui réclama l'aide de la police. Les premiers policiers à arriver sur les lieux furent les troupes des États-Unis, auxquelles d'autres policiers vinrent prêter main-forte plus tard. Les habiles manœuvres du chef de cette gent policière, le général MacArthur, repoussèrent l'assaut. Tout semblait être rentré dans l'ordre, mais il n'en était rien: nous nous étions mépris.

Qu'arriverait-il si les badauds se mêlaient d'intervenir quand la police se porte au secours d'un simple citoyen? Ils seraient arrêtés également et ceux d'entre eux qui auraient attaqué les agents pourraient être poursuivis sous deux chefs d'accusation. Les premiers assaillants seraient accusés de voies de fait, mais les autres seraient accusés en plus d'avoir nui aux agents dans l'exercice de leurs fonctions. En plus des trois ans que pourraient leur attirer les voies de fait, ils écoperaient peut-être de deux autres années de prison.

Dans l'intervention policière en Corée, qu'est-il arrivé quand les spectateurs, bien préparés pour l'attaque, se sont mis de la partie? Les Nations Unies ont-elles pris des mesures contre l'armée communiste chinoise? Ont-elles déposé une seconde accusation? Non. Mais, à mon humble avis, et selon beaucoup de gens, je crois, on a beaucoup tergiversé et tourné autour du pot; il a été dit que nous ne savions pas ceci et que nous ignorions cela. A mon sens, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a ajouté un problème de plus au casse-tête. Voici ce qu'il a fait. Il a trouvé la réponse à la question: Quand un agresseur n'est-il pas un agresseur? Et la réponse, si j'ai bien compris ses observations, c'est "lorsque l'agression dure depuis longtemps". Il me semble, mon-